Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 029-212900898-20260428-20260428_DCM12-DE

KERGLOFF

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉPARTEMENT
du FINISTÈRE

COMMUNE
de
KERGLOFF

Délibération n° :
2026.04.28 DCM12

Séance du 28 avril 2026

Date de convocation : 15 avril 2026
Date d'affichage : 15 avril 2026
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 13

L'an deux mille vingt-six, le mardi vingt-huit avril à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Patrick URIEN, Maire.

Etaient présents : M. Patrick URIEN, Maire.
Mmes BERNARD Elodie, CARADEC Valérie, NÉDELLEC Sanae, ROSPARS Corinne, THOMAS Karen.
MM. CAUDAL David, HENRY Jean-Paul, JACQUIN Laurent, LE BAIL Siméon, LE DREN Vincent, NÉDELLEC Philippe, SINDE Philippe.

Procuration : Mme Sandrine GUICHOUX à Mme Elodie BERNARD.

Absente : Mme Patricia NORMANT.

Mme Valérie CARADEC a été désignée secrétaire de séance. Le quorum est atteint.

OBJET : Subventions aux associations 2026
Domaine : 7.5 Subventions - Délibération relative aux subventions accordées

Exposé

Il est présenté au Conseil municipal le tableau récapitulatif des demandes de subventions pour l'année 2026, examinées en commission mixte « Manifestations communales - Vie associative - Vie scolaire » et « Finances - Budgets », le 13 avril 2026. Les propositions d'attribution sont organisées en trois catégories, donnant lieu à trois votes distincts.

1. Associations de Kergloff

- Amicale laïque : 1 000 €
- Art déco : 400 €
- Association de chasse « Les Bonnets rouges » : 400 €
- Comité des fêtes : 500 €
- Danserien Bro Kerglov : 400 €
- FNACA : 400 €
- Kergloff gym : 400 €
- Kergloff Terroir et Patrimoine : 400 €
- USK : 1 800 € (exceptionnellement cette année)

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 029-212900898-20260428-20260428_DCM12-DE

Délibération

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer les subventions aux associations de Kergloff pour l'exercice 2026, conformément aux éléments présentés ci-dessus. Les crédits correspondants seront imputés au compte 6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé.

Vote

☐ Nbre d'abstention :

☐ Nbre de vote « contre » :

☐ Adoptée à la majorité

☒ **Adoptée à l'unanimité**

☐ Rejet de la délibération

☐ Report de la délibération

2. Associations extérieures

- Banque alimentaire : 132 €
- Croix-Rouge française : 100 €
- Don du sang : 50 €
- Kreiz Breizh Elites : 100 €
- Secours catholique : 100 €
- Secours populaire : 100 €
- Société hippique du Poher : 50 €
- ADMR (Poher-Monts d'Arrée) : 100 €

Délibération

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer les subventions aux associations extérieures pour l'exercice 2026, conformément aux éléments présentés ci-dessus. Les crédits correspondants seront imputés au compte 6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé.

Vote

☐ Nbre d'abstention :

☐ Nbre de vote « contre » :

☐ Adoptée à la majorité

☒ **Adoptée à l'unanimité**

☐ Rejet de la délibération

☐ Report de la délibération

3. Associations sportives et de danse extérieures *(accueillant des licenciés domiciliés à Kergloff, 21 €/par licenciés mineurs)*

- ALCP : 105 €
- Carhaix Poher Gymnastique : 273 €
- DC Carhaix : 336 €
- Seishinkan Judo : 63 €
- Tennis Club de Carhaix : 42 €
- Handball (Carhaix) : 42 €
- Handball (Châteauneuf du Faou) : 21 €

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 029-212900898-20260428-20260428_DCM12-DE

Délibération

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer les subventions aux associations sportives et de danses extérieures pour l'exercice 2026, conformément aux éléments présentés ci-dessus. Les crédits correspondants seront imputés au compte 6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé.

Vote

☐ Nbre d'abstention :
☐ Nbre de vote « contre » :
☐ Adoptée à la majorité
☒ **Adoptée à l'unanimité**
☐ Rejet de la délibération
☐ Report de la délibération

Le Maire,

Patrick URIEN.

Mme Valérie CARADEC,

Secrétaire de séance.

MAIRIE DE KERGLOFF 29270 FINISTERE